



Job d'été en 8 questions

Pour qui ?

Pour tous les collégiens, lycéens et étudiants, entre 16 et 26 ans.

Pourquoi ?

- Pour les jeunes
 - Un apport financier non négligeable, surtout à la veille de la rentrée scolaire,
 - Une expérience professionnelle qui vient étoffer son CV,
 - Une préparation à l'entrée dans la vie active.
- Pour les employeurs
 - La prise en charge des démarches administratives et des cotisations sociales.

Quand et pour quelle durée ?

Pendant les vacances scolaires, du 15 novembre au 15 février de chaque année - soit 1 semaine minimum (6 jours de travail) et 6 semaines maximum (36 jours de travail) par jeune.

Quels secteurs d'activité ?

Dans tous les domaines. Quelques exemples :

- L'accueil
- Les travaux d'inventaire
- Le commerce, la vente, la grande distribution
- L'hôtellerie et la restauration pour les extras,
- L'agriculture,
- L'animation dans les centres de loisirs
- etc

Combien ?

Une indemnité mensuelle brute d'un montant de 101 769F (602,18F/H), soit 65% du SMG est versée par l'employeur au jeune pour 169 heures travaillées soit 4 semaines de travail effectives. La CCS, taxe de 1% (soit 1018F), est à déduire par l'employeur de l'indemnité due au jeune. Elle est versée à la Cafat par l'entreprise.

En fonction des capacités financières de l'entreprise, l'indemnité pourra être bonifiée d'une prime allant jusqu'à 100% du SMG.

Comment ?

- Affiliation :

A la CAFAT pendant toute la durée de son contrat, au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

- Conditions d'exécution :

- La durée hebdomadaire de travail ne peut excéder 39 heures et la durée journalière 8 heures,
- La nature des travaux ne doit pas entraîner une fatigue anormale, le travail de nuit (de 22h à 5h) est interdit pour les mineurs.

- Déclaration :

Le job d'été fait l'objet d'une convention tripartite entre le jeune, l'employeur et la province Sud.

Comment s'inscrire ?

En ligne à partir du 1^{er} octobre sur province-sud.nc

Remplir une demande d'inscription sur internet.

Il faudra avoir une adresse e-mail valide pour créer un compte en ligne. Ou reprendre son compte Job d'été de l'an dernier et ajuster ses informations.

Quels sont les papiers à fournir ?

- 1 pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)
- 1 justificatif de scolarité de l'année 2021
- 1 justificatif de résidence en province Sud pour les jeunes majeurs et celui de l'un des parents pour le jeune mineur

Ces documents seront à joindre directement sur le site province-sud.nc au moment de l'inscription.